

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT**

147, rue de l'Université - 75338 PARIS CEDEX 07
Tél. : 01 42 75 90 00 - Fax : 01 42 75 94 86

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES		Note de service n°2022-73 du 15/12/2022
OBJET :	Résultats de l'élection des représentants du personnel au Comité social d'administration (CSA) d'INRAE	
Modifie :	#	
Abroge et remplace :	#	
DIFFUSION TOTALE		

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats de l'élection des représentants du personnel au Comité social d'administration (CSA) d'INRAE, dont le dépouillement est intervenu le 8 décembre 2022 au siège de l'Institut à Paris.

Nombre de sièges de représentants titulaires à pourvoir : **10**

Nombre d'électeurs inscrits : **10 252**

Nombre d'électeurs votants : **4 708**

Taux de participation général : **45,92%**

Bulletins blancs : **361**

Suffrages exprimés : **4 347**

La répartition des 10 sièges de titulaires s'effectue de la façon suivante :

	CFDT-INRAE	CGT-INRAE	SUD-Recherche EPST - Branche INRAE	CFTC-INRAE	FO-ESR
Nombre total de voix obtenues par chaque liste	1472	1276	875	518	206
% par rapport aux suffrages exprimés	33,86%	29,35%	20,13%	11,92%	4,74%
Nombre total de sièges obtenus	4	3	2	1	0

Conformément aux dispositions prévues dans le [décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020](#) relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et rappelées dans la [note de service n°2022-51 du 8 septembre 2022](#), la désignation des représentants titulaires se fait selon l'ordre de présentation des listes candidates ayant obtenu des sièges. Il est ensuite attribué à chaque liste un nombre de suppléants désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Sont élus au Comité social d'administration (CSA) d'INRAE :

CFDT-INRAE	CGT-INRAE	SUD Recherche- EPST Branche INRAE	CFTC-INRAE
Titulaires : Mme Sophie VALENTIN M. Yann LE GOUAR Mme Marion BRANDOLINI-BUNLON M. Sébastien LAVILLATTE	Titulaires : M. Michel BERTRAND Mme Juliette SALVAING Mme Lucina ABINNE-MOLZA	Titulaires : M. Denis GILBERT Mme Ghislaine GRISOT	Titulaire : M. Alain LEMAITRE
Suppléants : Mme Isabelle CHAMPION M. Patrick LEMAIRE Mme Marie-Hélène PERRUCHOT M. Marc HARMAND	Suppléants : M. Christophe GAUTHIER Mme Myriam CHANET M. Gilles BOUTET	Suppléants : M. Romain YVINEC Mme Françoise PRUD'HOMME	Suppléant : Mme Marine GUINOT

Je vous rappelle qu'à l'issue du dépouillement, ces résultats ont fait l'objet d'une publication par [note de service n°2022-65](#) publiée le 9 décembre 2022 sur INtRAnotes et sur le site intranet DAJ de l'Institut, ainsi que par voie d'affichage dans les unités de l'Institut.

Or, aux termes du décret et de la note de service précités, les contestations devaient être portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant le Président d'INRAE.

Aucune contestation sur la validité des opérations électorales n'étant parvenue entre le 9 décembre et le 14 décembre 2022, ces résultats sont donc définitifs à compter de cette date.

En outre, conformément à l'article 24 du décret n°2020-1427 précité, chaque organisation syndicale siégeant au CSA désigne au sein de la formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du CSA un nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges (titulaires) qu'elle détient dans ce comité parmi les représentants titulaires et suppléants du CSA.

Les représentants suppléants de la F3SCT sont désignés librement par lesdites organisations syndicales parmi les agents éligibles au CSA.

Ces désignations interviennent dans un délai de quinze jours à compter de la proclamation des résultats, à **savoir le 30 décembre au plus tard**.

Le mandat des nouveaux représentants du personnel au sein du CSA d'INRAE et de la F3SCT prendra effet le **1^{er} janvier 2023** pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 15/12/2022

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

Cécile JANET

